

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS406

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 21, supprimer les mots :

« , tel que défini par décret, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel